

## **Réaction du Groupe ESS de Coordination SUD au recensement des initiatives et outils de l'Etat pour l'internationalisation de l'ESS, identifiées par le MEAE, la DGT et le Groupe AFD (Nov. 2024)**

**Juillet 2025**

Le Groupe ESS-LL (Entrepreneuriat social et solidaire à lucrativité limitée) de Coordination SUD prend note du recensement des outils pour l'internationalisation de l'ESS de novembre 2024. Très utile, cette liste de plus de 25 outils a le mérite de dresser un inventaire des différents véhicules portés par différentes structures publiques françaises, et gérés à différents niveaux.

Ce recensement instaure toutefois une illusion d'optique quantitative d'un nombre important d'outils quand il cache dans les faits une grande hétérogénéité. En effet, si certains outils sont utilisés (6 au total) par nos membres, d'autres ne répondent que très peu ou pas aux enjeux que nous soulevons.

C'est pourquoi le Groupe a confronté ce recensement des 25 outils avec ses propres pratiques pour en identifier tant les potentiels que les limites. C'est en effet la pratique opérationnelle qui détermine la pertinence des outils proposés aux acteurs de l'ESS-LL à l'international, comme nos ONG et structures de microfinance, de même qu'aux initiatives d'ESS-LL dans les pays partenaires. Cette analyse s'appuie sur une double lecture :

- I. l'analyse des critères qui y sont attachés,
- II. et surtout, l'application concrète qui a pu en être faite par nos structures et les avantages et limites identifiées dans nos actions de soutien aux structures de l'ESS-LL, en phase de création, déploiement ou consolidation.

### **Nous constatons que :**

- I. **Des outils recensés ne sont ni en lien ni utilisables facilement au service du soutien à l'émergence ou la consolidation d'initiatives d'ESS-LL** : c'est notamment le cas du FASEP et du FID (critères d'évaluation incompatibles avec la prise de risque liée à la création ou la consolidation d'ESS-LL), du FFEM (fonds français destiné à des initiatives de protection de l'environnement) ; ou encore des Contrats à impact de développement, inspirés par le financement basé sur les résultats (*result based financing*), qui n'ont été que très peu déployés.
- II. **Des outils recensés sont aujourd'hui « détournés » par nos organisations au service du soutien à l'ESS-LL faute de mieux**. Mais leur objet premier est tout autre et leur usage peut, par ailleurs, concurrencer d'autres acteurs de la solidarité internationale et des sociétés civiles locales : c'est le cas des outils FEF, du dispositif I-OSC, du FEXTE et de la FICOL ;

Par exemple, dans le cas de la FICOL, cet outil de financement est disponible pour les collectivités locales afin de renforcer des programmes de coopérations décentralisées (en cofinancement et pour des montants limités - 1M€/3ans). Il a certes pu permettre de soutenir dans certains programmes l'appui au démarrage d'entreprises ESS-LL, comme des coopératives agricoles (cas d'une FICOL Région Normandie – Région Atsinanana à Madagascar dans laquelle AVSF est impliquée), mais il s'agit d'un usage détourné. Et s'il présente certains avantages, la lourdeur de la gestion administrative d'une collectivité locale et ses priorités thématiques, géographiques voire politiques, sont autant de facteurs qui ne font pas de la FICOL un outil idéal ou dédié au soutien de l'ESS-LL.

III. **Enfin certains outils recensés sont effectivement en lien avec les enjeux et besoins des acteurs de l'ESS-LL :** Fisea+, Digital Africa, Ariz, PRCC, Meet Africa, AFIDBA. Toutefois, force est de constater que la plupart présentent d'importantes limitations et/ou ne répondent que partiellement au bouquet d'outils requis pour faire émerger ou consolider des initiatives ESS-LL :

- FISEA+ : ce mécanisme a été mobilisé pour le Fonds d'investissement Féfisol-2 de la SIDI avec un apport en capital (5M€) et un financement pour l'accompagnement technique (1M€). Il n'a pas été expérimenté par d'autres membres du groupe. Géré par Proparco, l'outil cible vise d'abord des acteurs tels que des sociétés d'investissement solidaire comme la SIDI ; ce qui exclue de facto les ONG. De plus, ses critères d'éligibilité rendent son accès difficile pour les très petites entreprises (TPE) du Sud ayant moins de 3 à 5 ans d'existence, sans états financiers encore solides. Pour la SIDI, si l'appui en capital et en AT est appréciable, il manque dans cet outil des véhicules pour « dérisquer », notamment dans les pays fragiles.
- Digital Africa : Visé par l'entreprise sociale et solidaire Green Biz Africa au Mali (accompagné par le Geres) au travers du fonds Zira Capital, cet outil se distingue par des conditions attractives : taux zéro, subvention en contrepartie d'investissements, avances remboursables, fonds en capitaux propres avec un montant intéressant (bien que plafonné à 300k€). En revanche, des décisions politiques ont entravé son déploiement dans les trois pays du Sahel, bloquant la poursuite des projets. GBA n'y a donc pas eu accès. Cet instrument est intéressant mais dédié uniquement au secteur de la tech et pour de trop faibles montants.
- ARIZ : Cet instrument de garantie se révèle intéressant sur le plan théorique, pour « dérisquer » des investissements ou des prêts dans des pays fragiles. Toutefois, pour la SIDI, qui l'a testé, dans la pratique, il s'avère trop cher pour être utilisable. À titre de comparaison, les garanties offertes par la DFC<sup>1</sup> aux États-Unis proposent des conditions plus avantageuses.

---

<sup>1</sup> DFC, Development Finance Institution, est le Proparco d'USAID. L'impact de l'arrêt d'USAID n'est pas encore clarifié pour DFC.

- PRCC : Ce programme de renforcement de capacités commerciales est plutôt un bon outil flexible pour des dispositifs d'Accompagnement Technique (AT), comme AVSF a pu l'utiliser en Afrique de l'Ouest par ex. auprès de coopératives agricoles insérées sur des filières d'export commerce équitable et qualité. La souplesse de l'outil est appréciable. Il permet de financer fonds de roulement, investissement et assistance technique. L'évaluation positive des six premiers PRCC a donné naissance à une phase 7. Toutefois, le PRCC n'est pas strictement orienté vers le soutien à des entreprises de type ESS ou assimilées et visent principalement le renforcement de capacités commerciales à visée export. Dans ce cadre, le PRCC reste un outil dont le périmètre ne permet pas de soutenir des ESS-LL pour des biens et services destinés aux marchés nationaux. Par ailleurs, l'enveloppe totale de 30M€ de la phase 7 (2023-2025) reste faible.
- AFIDBA : Cet outil constitue un instrument intéressant - bien qu'il exclue à nouveau les trois pays du Sahel. Mais il s'adresse principalement à des TPE en incubation en phase de démarrage (start-up), avec un apport très limité : 15k€ max. Il s'agit ici d'un instrument qui, comme l'indique le Livre Blanc pour l'*Inclusive Business*, souhaite créer un continuum d'accompagnement des TPE tout le long de leur vie économique.

## Conclusions et pistes de réflexion

Suite à cette analyse, nous observons que certains outils existants sont certes appropriés dans des cas particuliers, mais qu'ils ne répondent pas encore pleinement à des besoins immédiats, notamment pour les phases d'émergence et de déploiement de structures ESS-LL. Il reste essentiel d'apporter des ajustements aux outils actuels et d'innover sur de nouveaux instruments. Nous proposons les mesures suivantes :

- **Éviter les financements ex-post sur résultats** : Eviter, ou carrément arrêter, les financements ex-post qui font porter par les acteurs du projet ESS, le risque lié (par ex d'acquisition d'équipements), en particulier en phase initiale où les résultats sont encore hypothétiques. **Il est nécessaire de rendre ces financements accessibles ex-ante (par exemple, fonds de roulement).**
- **Créer des véhicules pour « dérisquer » ou partager les risques** : proposer des véhicules, qui puissent être instruits de manière souple et rapide, pour dérisquer ou partager les risques dans les pays fragiles permettant une véritable inclusion économique (Fisea+).
- **Adapter les exigences post phase initiale de démarrage : ne pas imposer des conditions trop contraignantes** après la phase de démarrage, telles que des *trackrecords* ou des résultats impossibles à atteindre quand l'entreprise incubée est encore dans ses débuts.

- **Relever les plafonds des instruments performants** – type PRCC ou Digital Africa - pour amplifier son scope qui pourraient bénéficier à davantage d'entreprises.
- **Proposer des garanties compétitives** : ajuster les conditions des garanties (type ARIZ) pour les aligner sur celles offertes par d'autres institutions financières de développement (DFI), notamment non-européennes.
- **Adopter une vision à long terme pour les programmes d'ESS-LL prometteurs** : Projeter les **programmes pertinents** (type AFIDBA) en les inscrivant dans une logique de **long terme** au-delà d'un simple horizon de 3 ans.

## Nos propositions générales

### 1. Pour un interlocuteur unique au sein du Groupe AFD

Nous proposons de « **renforcer la coordination transversale au sein du Groupe AFD en matière d'ESS à lucrativité limitée** » dans les pays partenaires. Pour ce faire, il pourrait être pertinent de créer ou désigner une direction et interlocuteur dédiée au sein du Groupe AFD, directement rattachée à la Direction générale du Groupe AFD, permettant un point d'entrée unique à tout partenaire recherchant des soutiens adaptés du Groupe AFD pour soutenir la mise en place ou la consolidation d'une initiative ESS-LL.

### 2. Mettre en place un bouquet d'outils dédiés et adaptés aux besoins de l'ESS-LL

Les entreprises ESS-LL des pays partenaires ont besoin de financements, souvent de plus d'un million d'euros, et d'appuis spécifiques :

- ❖ pour les innovations qu'elles mènent, qui n'ont pas vocation à trouver un modèle économique,
- ❖ pour l'amorçage de leurs activités visant un modèle économique à lucrativité limitée (LL),
- ❖ pour le changement d'échelle de leurs activités dotées d'un modèle économique à LL,
- ❖ en termes d'appui technique.

Les outils et financements à développer sont à destination des ESS-LL des pays partenaires (incluant leurs besoins d'assistance technique par des entités tiers, type AVSF, Geres, Gret, etc.) et des institutions qui les financent (par ex. fonds et institutions de microfinance partenaires, type SIDI ou IVS – Investisseurs solidaires).

Ces outils doivent s'adapter à la diversité des projets, des secteurs d'activité, des rythmes de développement et de pérennisation des actions. **Nous recommandons donc une approche « boîte à outils » permettant de choisir et assembler les instruments au service de la réussite des projets.**

- ***Se référer à notre note : « Soutenir l'émergence ou le renforcement de l'économie sociale et solidaire (ESS) à lucrativité limitée dans les pays partenaire de l'aide au développement : pour des dispositifs adaptés » - Juin 2025***